



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 419-2025 relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments de façon à :**
 - Encadrer l'occupation et l'entretien de tous bâtiments ou partie de bâtiments et d'autres constructions ou partie de constructions visant notamment à préserver l'intégrité de leurs parties constituantes, à les protéger contre les intempéries, à empêcher leur dépérissement et à en assurer la sécurité.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville.

Donné à Rigaud, ce 12 septembre 2025.

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur

Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative

Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre

Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins

Tél. : 450 451-0869

Camille Primeau, LL.B., LL.M., OMA
Greffière

